

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-huit novembre deux mil dix-neuf, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FAYET Noël – GUILLON Frédéric lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FONTAINE Joël – THERMIDOR Sophie

Absents : LOUSTALNIAU Olivier – CHAZEL Violaine – GONCALVES Céline

Secrétaire de séance : GUILLON Frédéric

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'assistance technique « assainissement et protection de la ressource en eau » portant sur la période 2019 – 2021 et
- émet un accord de principe à l'engagement d'une étude diagnostique, avant le 1^{er} octobre 2020, devant notamment s'attacher à identifier les problèmes sur le réseau et la station de traitement et proposer des solutions techniques pour y mettre un terme.

CIMETIERE – DEMANDE DE RETROCESSION CAVE URNE

Le Conseil Municipal accepte la demande de rétrocession « cave urne » à la Commune, sous réserve de la restitution d'un terrain nu et aux conditions financières précisées au règlement.

CANTINE SCOLAIRE – PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de soumettre à la municipalité de Saint-Léon de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, un tarif pour les familles dont les enfants ont un projet d'accueil individualisé à la cantine scolaire.

LOGEMENT COMMUNAL « A » - HANGAR – AVANT PROJET

Le Conseil Municipal arrête la liste des travaux à envisager au logement communal « A » et au hangar communal et sollicite les devis correspondant.

PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal :

- approuve la souscription individuelle des agents, à compter du 1^{er} janvier 2020, au contrat de prévoyance « protection sociale complémentaire » auprès de la MNT et
- décide la mise en place du régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie des vœux du Maire : samedi 04 Janvier à 18 H, salle polyvalente.

Vente de lots de fenêtre et volet : 50 € et d'un châssis de caravane pliante : 100 €

Fait à SORBIER, le 09 Décembre 2019

Le Maire,
PUJOS Henri

